

PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Bourgogne
Franche-Comté



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2020**

édito

Il est peu de dire que l'année 2020 a été une année particulière, et que bien des adaptations ont été nécessaires pour garder une activité dynamique et efficace.

Une année tout d'abord marquée par le passage de relais entre le FONGECIF et l'association Transitions Pro mise en place le 1^{er} janvier 2020. Cette nouvelle instance est dotée de missions liées dans un même objectif pour sécuriser les parcours, développer la formation professionnelle, aider à la mobilité et aux transitions professionnelles, répondre aux besoins en emploi des entreprises.

Transitions Pro finance, sur la base de critères de sélection, les projets de transitions professionnelles.

Pour l'année 2020, 570 projets ont été acceptés et financés par Transitions Pro. La prise en charge de ces dossiers a été assurée y compris pendant la crise sanitaire, nous aurons d'ailleurs en 2021 à prendre en charge des besoins complémentaires liés au plan de relance.

Ces financements permettent aux salariés, qui doivent ou souhaitent changer d'emploi ou d'entreprise, de suivre une formation facilitant la réussite de leurs projets. Pour aider à cette réussite, Transitions Pro est chargée d'analyser la situation régionale et ses besoins en compétences, en coordination avec les autres acteurs de l'emploi.

Nous avons également à instruire et donner un avis concernant le dispositif démissionnaire, il permet aux salariés de démissionner dans le cadre d'un projet de transition ou de création/reprise d'entreprise. Si nous ne finançons pas de tels projets, l'avis que nous donnons

ouvre la porte à un versement des indemnités (et éventuellement d'une formation) par Pôle Emploi. Nous avons donné un avis favorable pour 509 dossiers durant l'année 2020.

Le suivi du CEP (conseil en évolution professionnelle) est une autre mission de Transitions Pro, nous travaillons en partenariat avec ces opérateurs pour avoir des éléments concernant le public utilisateur. Ces éléments donnent lieu à un rapport que nous transmettons chaque année à France Compétences.

Le développement de partenariats avec les acteurs de la formation, l'orientation et l'emploi est une volonté forte de notre association, nous poursuivrons dans ce sens pour toujours mieux coordonner nos actions. Des conventions de partenariats se développent avec l'Etat, la Région, des OPCO, les opérateurs CEP, EMFOR, etc.

Le dispositif Cléa (socle de connaissances et de compétences) permet aux salariés de conforter leurs compétences et d'acquérir si nécessaire une première certification professionnelle. Cette dernière donne la garantie à un éventuel employeur que le salarié maîtrise un ensemble de compétences. C'est aussi une première marche ouvrant la porte à l'évolution professionnelle. Transitions Pro a la responsabilité de mettre en place un jury, lequel délivre sous certaines conditions le certificat en fin de parcours. En 2020, 686 certificats ont été délivrés.

Ces missions ont été développées tout au long de l'année 2020, en même temps que de nombreuses initiatives pour les faire connaître. De nombreux salariés sont en demande de mobilité, notre rôle est

de les prendre en charge et d'aider à la réalisation de leur projet.

En 2021, nous sommes face à un nouveau défi, la crise sanitaire a fragilisé bien des entreprises, et des emplois peuvent être de ce fait menacés. L'Etat a mis en place, en coordination avec les partenaires sociaux, un nouveau dispositif de transitions collectives, permettant à ces entreprises d'éviter des suppressions d'emplois. Les salariés concernés, s'ils le souhaitent, peuvent être dirigés, en bénéficiant d'une formation adaptée, vers des entreprises du même territoire en recherche d'emplois.

Avec l'Etat et les fonds publics qu'il apporte, Transitions pro anime ce dispositif, coordonne les différents acteurs concernés, instruit les dossiers individuels des salariés volontaires et accorde le financement si les conditions sont remplies.

La Présidence de Transitions Pro en Bourgogne Franche-Comté ne peut que se féliciter du travail accompli pendant cette première année d'existence, elle tient à remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication dans ce travail. Elle tient également à remercier le personnel et son directeur général, leur engagement dans un contexte de changement (Transitions Pro n'est pas le Fongecif) et d'évolution des missions a permis toutes ces prises en charge, y compris dans la situation de crise que nous traversons.

Ce travail se poursuivra, au service des besoins en compétences des entreprises et de la sécurisation des parcours professionnels des salariés.

Le Président de Transitions Pro BFC
Bernard GUERRINGUE (CFDT)

Le Vice-Président de Transitions Pro BFC
Bernard GAULIER (MEDEF)

Acteur majeur de la formation professionnelle, Transitions Pro facilite la reconversion des salariés.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, suite à la mise en application de la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel, le réseau des Fongecif a changé de nom pour devenir le réseau des Transitions Pro.

Les Transitions Pro sont les partenaires des salariés qui souhaitent se reconvertir. Elles sont présentes dans chaque région, coordonnées par l'association paritaire nationale Certif'Pro, en lien avec l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux.

[NOTRE ADN]

Transitions Pro est une structure paritaire, dirigée par les partenaires sociaux qui s'engagent en faveur du développement des compétences, de la transition professionnelle et plus généralement en faveur de l'emploi dans les territoires.

[NOS ENGAGEMENTS]

- Être acteur de la mutation du marché du travail aux côtés des salariés, des entreprises et des partenaires à travers :
- Une expertise en faveur du développement des compétences et de l'emploi dans les territoires
 - Des relations partenariales ouvertes et constructives
 - Une capacité à innover
 - Une volonté de se réinventer

Nos missions



Au quotidien, notre équipe a pour mission de permettre aux salariés de concrétiser un nouveau projet professionnel (changement de métier, création ou reprise d'entreprise...).

Pour cela, notre conseil d'Administration et nos équipes :

- Identifient les besoins en matière d'emploi et de compétences dans la région Bourgogne Franche-Comté,
- Développent des partenariats avec l'ensemble des acteurs territoriaux en charge de l'emploi et du développement des compétences,
- Informent et accompagnent les salariés vers les autres partenaires territoriaux, (Opérateurs CEP, AGEFIPH, Pôle Emploi,...),

- Instruisent les demandes, financent et suivent les projets de transition professionnelle au regard de la réalité socio-économique du territoire,
- Délivrent le caractère réel et sérieux des projets dans le cadre du dispositif Démissionnaires,
- Organisent les sessions de validation et le jury de la certification CléA,
- Suivent la mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle en Bourgogne Franche-Comté,
- Contrôlent la qualité des formations dispensées.

Nos dispositifs

3 DISPOSITIFS AU SERVICE DE LA RECONVERSION DES SALARIÉS



LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE - PTP

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) remplace depuis le 1^{er} janvier 2019 le Congé Individuel de Formation (CIF).

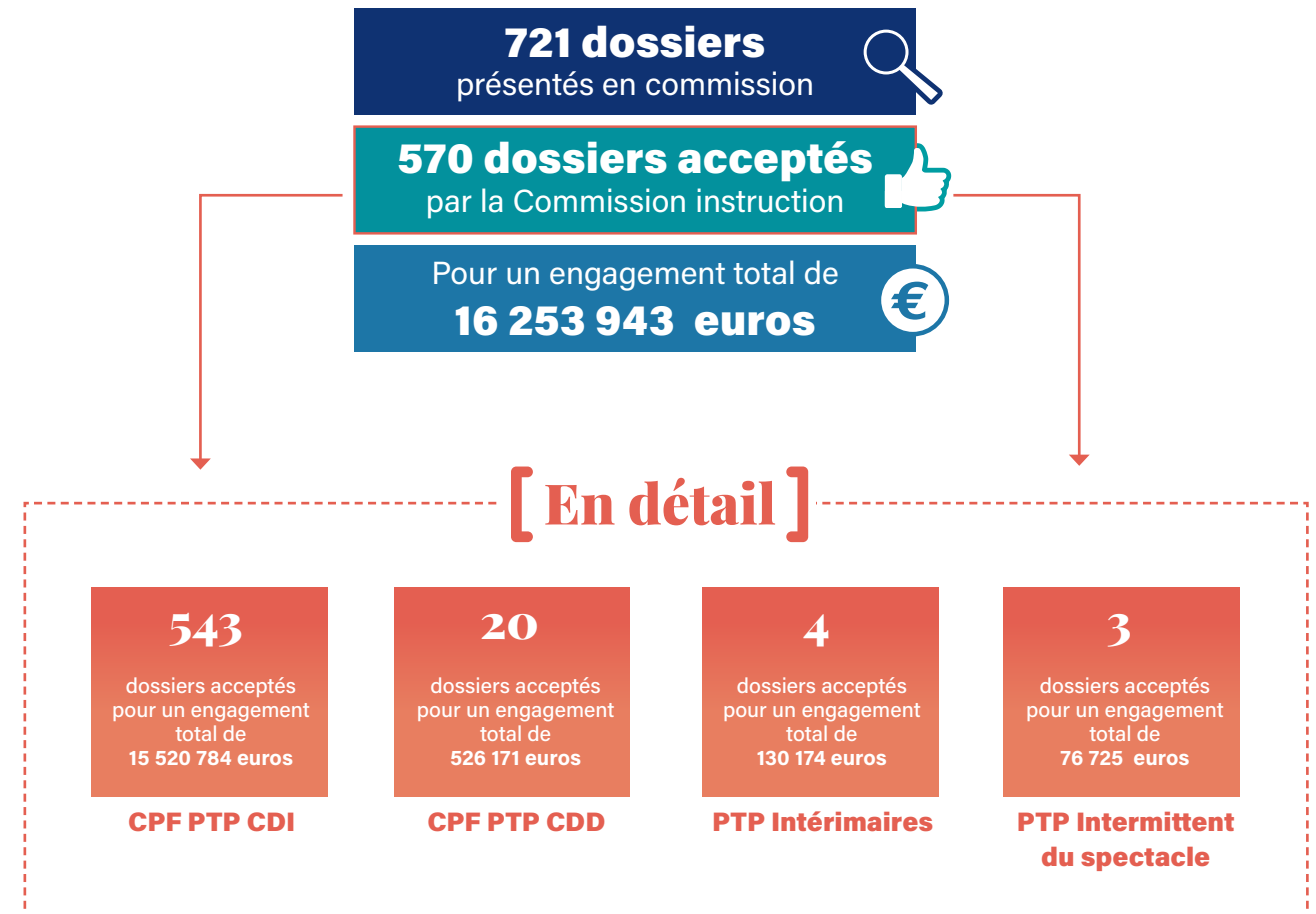
Le Projet de Transition Professionnelle permet de s'absenter de son poste de travail pour suivre une formation certifiante afin d'acquérir de nouvelles compétences, dans le but de changer de métier ou de profession. Ce projet doit être à l'initiative du salarié et nécessite de suivre une formation certifiante délivrée par un organisme de formation présentant des gages de qualité et offrant des perspectives d'emploi.

Le projet de transition professionnelle s'adresse aux salariés du secteur privé en cours de contrat CDI, CDD,

aux intérimaires et aux intermittents, sous certaines conditions.

Une Commission Paritaire Régionale a pour mission d'examiner les demandes de prise en charge financière dans le cadre du CPF-PTP. Ses décisions sont prises dans la limite des financements et selon des priorités et critères :

- La cohérence du projet de transition professionnelle destiné à permettre de changer de métier ou de profession,
- La pertinence du parcours de formation et des modalités de financement envisagés à l'issue de l'action de positionnement préalable,
- Les perspectives d'emploi à l'issue de l'action de formation, notamment dans la région.



Répartition par sexe

➤ 62 % des projets acceptés en commission concerne des femmes

➤ Déposés auprès d'AT PRO



➤ Présentés en CTED

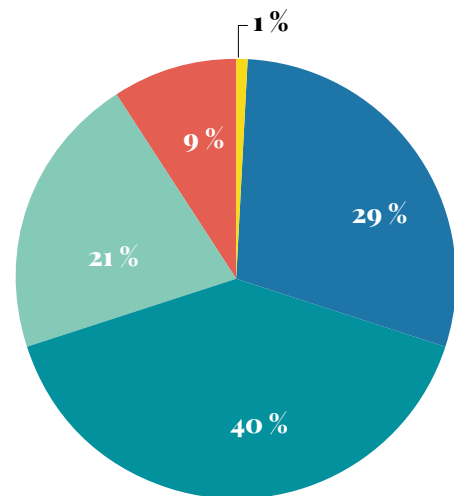


➤ Acceptés par la CTED



Répartition par tranche d'âge

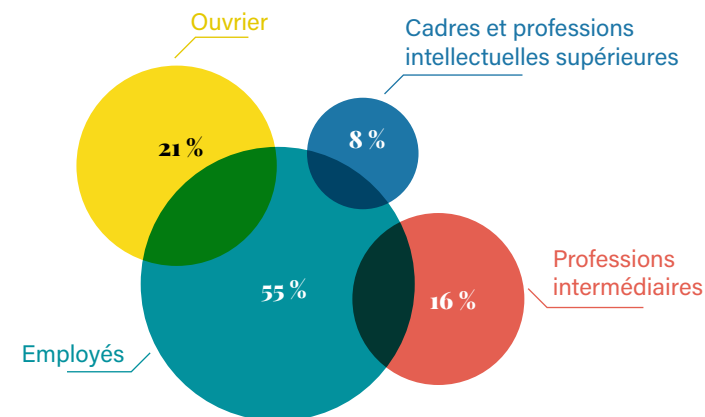
➤ 48 % des projets acceptés en commission concerne les salariés de 25 à 34 ans



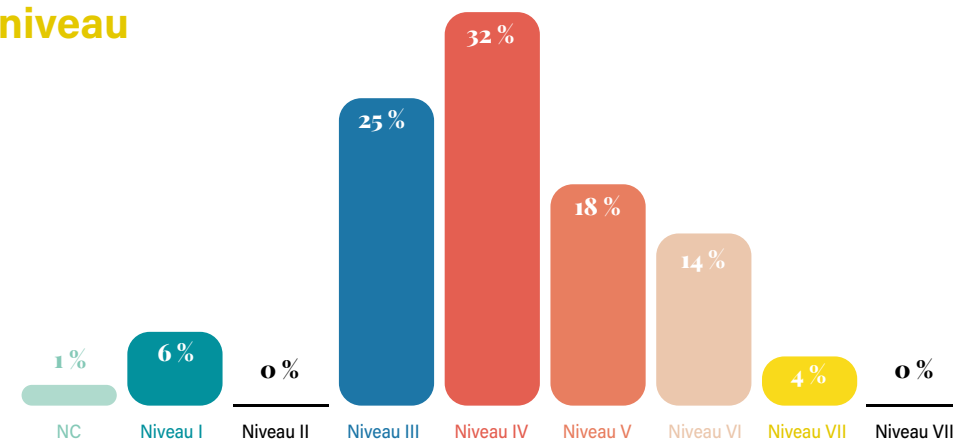
Moins de 25 ans 25 à 34 ans 35 à 44 ans
45 à 50 ans 51 ans et plus

Répartition par catégorie socio-professionnelle

➤ Plus de la moitié des bénéficiaires d'un PTP ont le statut d'employés

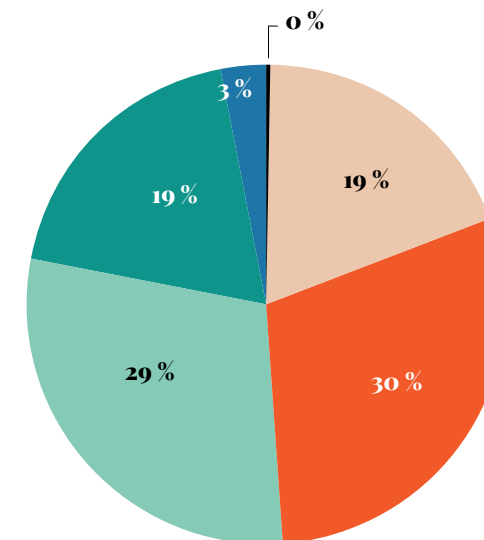


Répartition par niveau de formation



Répartition par taille de l'entreprise

NC Moins de 11
11 à 49 50 à 249
250 à 4 999 5 000 et plus



zoom

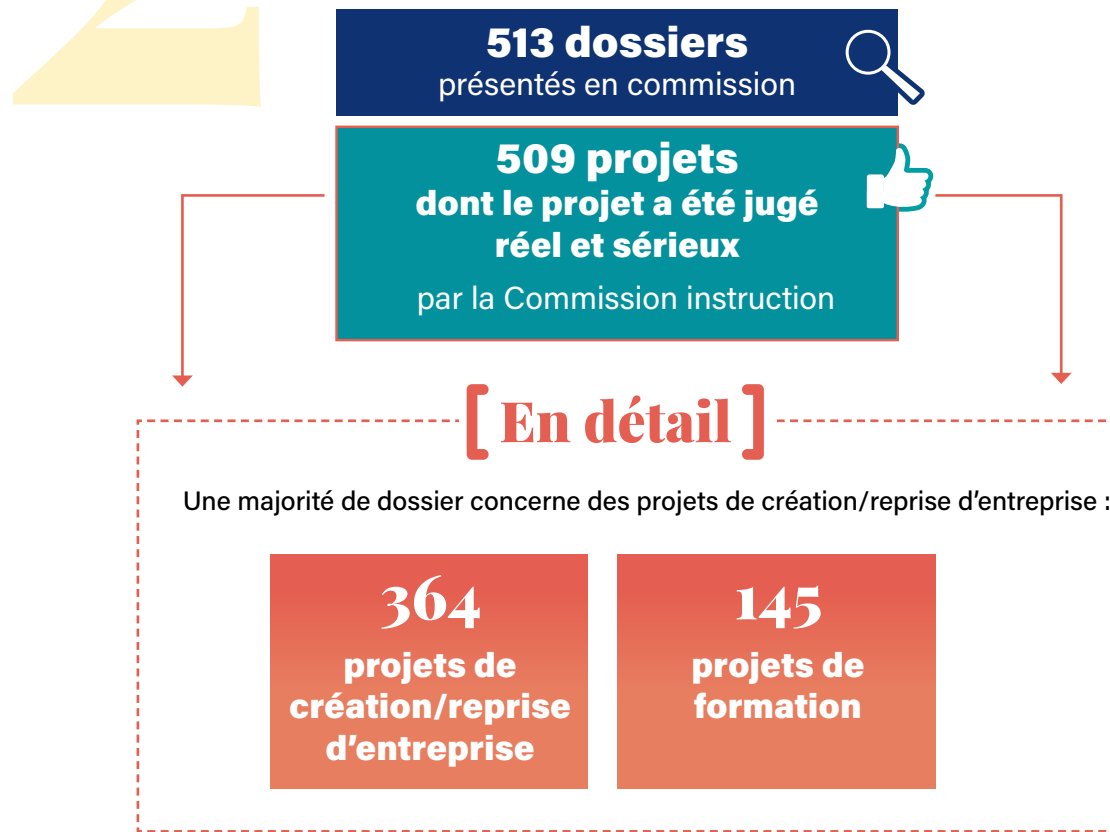
Taux d'acceptation
79 %

Coût moyen d'un dossier
28 516 euros
(dont 8 606 € de coût pédagogique)

Durée moyenne de formation
814 heures

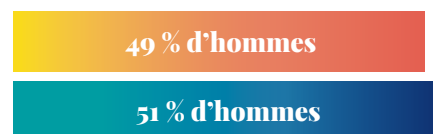
LE DISPOSITIF DÉMISSIONNAIRE

Le dispositif pour les salariés démissionnaires permet aux personnes en activité et voulant changer de métier ou créer/reprendre une entreprise, de concrétiser leur projet, tout en étant indemnisées par Pôle Emploi. Le dispositif démissionnaire est un processus, un enchaînement d'actions à réaliser dans l'ordre et dans un certain délai avant de démissionner.



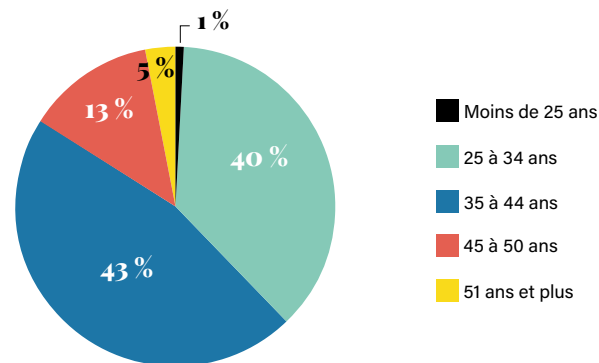
Répartition par sexe

Part également entre les hommes et les femmes



Répartition par tranche d'âge

81 % des projets acceptés en commission concerne les salariés de 25 à 44 ans



LA CERTIFICATION CLÉA

La certification CléA, une reconnaissance officielle de la valeur professionnelle !

Le certificat professionnel CléA est une certification unique, créé pour les salariés et demandeurs d'emploi, qui doit garantir l'acquisition du socle de connaissances et de compétences, qu'un individu doit maîtriser totalement, l'objectif étant de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle.



CléA est un document officiel, reconnu par les employeurs, dans tous les secteurs et dans toutes les régions.

LES DOMAINES CONCERNÉS

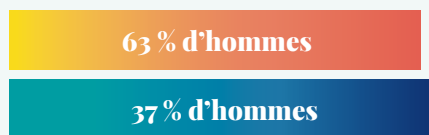
L'évaluation CléA s'articule autour d'un référentiel applicable à tous les publics et à tous les secteurs. Celui-ci compte 7 domaines :

- 1 ▶ La communication en français
- 2 ▶ L'utilisation des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- 3 ▶ L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- 4 ▶ L'aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- 5 ▶ L'aptitude à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- 6 ▶ La capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- 7 ▶ La maîtrise des gestes et postures, et le respect des règles d'hygiène, de sécurité en environnementales élémentaires



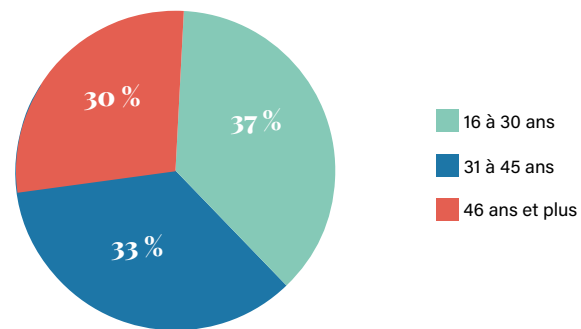
Répartition par sexe

► Deux tiers des personnes sont des femmes



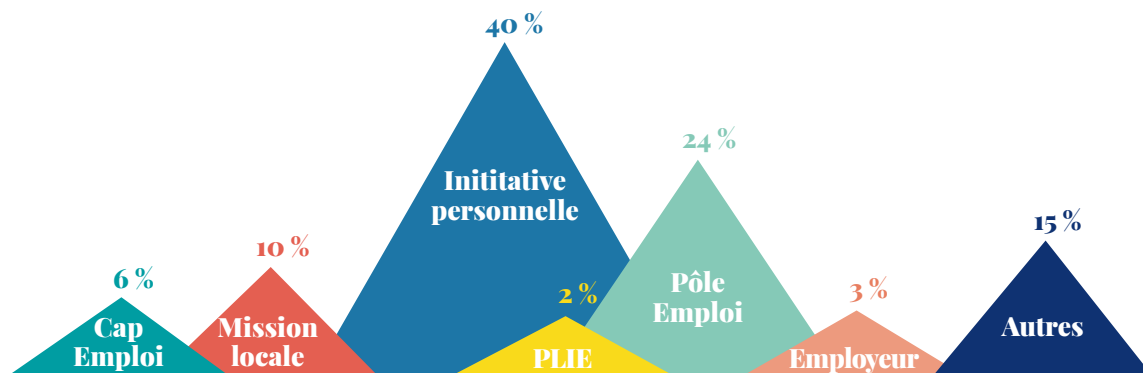
Répartition par tranche d'âge

► Prêt d'un tiers des personnes ont entre 26 et 30 ans



Origine de la démarche

► Près de la moitié des personnes se sont engagés dans cette démarche à leur initiative personnelle



zoom

30% des personnes ne valident pas CLEA à la 1^{ère} évaluation et ont besoin d'une remise à niveau

99% des personnes qui ne valident pas CLEA à la 1^{ère} évaluation suivent une formation avec l'organisme évaluateur

Nos partenaires



Ce partenariat vise à favoriser l'accès à la formation pour des salariés handicapés ou en situation d'inaptitude à leur poste de travail et ainsi apporter des perspectives de reclassement professionnel.



Partenariat au profit des formations d'aides-soignantes et infirmier visant à permettre l'accès à la qualification au plus grand nombre de salariés.



Ce partenariat vise à mutualiser des données et des informations actualisées sur les métiers et les besoins de compétences, au niveau régional et infrarégional.



Ce partenariat vise à faire la promotion sociale des actifs en participant au financement des formations visant une certification professionnelle ou l'acquisition de compétences supplémentaires. La Région Bourgogne Franche-Comté soutient notamment les projets en lien avec la transition énergétique, la transition numérique, et la féminisation des métiers traditionnellement masculins. Le soutien régional est par ailleurs, de façon transversale, adressé aux salariés les moins qualifiés et/ou les plus fragiles.



Ce partenariat vise à développer une coopération, associant les moyens et efforts communs, autour de 5 axes : l'information des salariés en transition professionnelle, l'information et la sécurisation des reconversions des salariés démissionnaires, le déploiement des certifications interprofessionnelle dont CléA, la mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), l'observation des besoins en compétences. Ce partenariat permettra ainsi de pouvoir sécuriser les parcours des actifs en reconversion, en formation, ou en recherche 'information sur leur orientation.



Ce partenariat vise à faciliter les transitions professionnelles des cadres du secteur privé en encourageant le développement des compétences et concourt à l'accès aux nouveaux emplois. Des interventions régulières sont menées auprès des équipes de l'APEC Bourgogne Franche-Comté.



Ce partenariat vise à faciliter les transitions professionnelles des salariés du secteur privé en encourageant le développement des compétences et concourt à l'accès aux nouveaux emplois. Des réunions d'informations en coanimation sont assurées régulièrement dans leurs locaux.



Ce partenariat vise à faciliter les transitions professionnelles des jeunes en encourageant le développement des compétences et concourt à l'accès aux nouveaux emplois.



Une relation partenariale s'est nouée en 2020, avec des échanges formalisés entre les équipes (mangers et conseillers), malheureusement suite à la situation sanitaire, ces derniers n'ont véritablement commencé qu'en 2021.



> 2020, c'est également...

663 ORGANISMES DE FORMATION DONT 244 EN BFC
ont été référencés par la structure

30 ACTIONS DE FORMATION
ont été audités sur l'ensemble du territoire bourguignon franc-comtois

L'ouverture à la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE)

L'ordonnance du 1^{er} avril 2020 a ouvert la possibilité aux Transitions Pro de financer la VAE dans un cadre forfaitaire et ce jusqu'au 30 juin 2021. Au titre de l'année 2020, 19 VAE ont été prises en charge.

Une expérimentation articulant les dispositifs PTP et VAE

Le dispositif PTP VAE est la mobilisation de deux dispositifs existants au sein de Transitions Pro BFC manière concomitante afin d'individualiser le parcours de formation et de limiter les engagements financiers. Ainsi, un salarié en reconversion professionnelle ayant de compétences dans le métier visé peut mobiliser une VAE et l'associer à un Projet de Transition Professionnelle.

Le déploiement de réunions d'information, en co-animation avec Mon Conseil en Evolution Professionnelle en Bourgogne Franche-Comté, à destination des salariés sur l'ensemble du territoire bourguignon franc-comtois.

La digitalisation des services

En 2020 plus que jamais, Transitions Pro BFC s'est ouvert à la digitalisation. Comme en 2019, des espaces personnels sécurisés permettent aux acteurs (Employeurs, organismes de

formation et salariés) d'échanger avec nos services, déposer des documents, consulter l'avancement de leur dossier, s'inscrire à nos réunions d'information sur tout le territoire, ...

En 2020, il était maintenant possible de constituer sa demande de financement PTP directement en ligne avec un dossier 100% dématérialisé !

Le suivi de la mise en œuvre du CEP

Dans le cadre de la mission de suivi de la mise en œuvre du CEP sur le territoire Bourgogne Franche-Comté (BFC), Transitions Pro (AT PRO) a débuté ce suivi au premier trimestre 2020 auprès des 5 acteurs dédiés. L'objectif étant de délivrer en 2021 un recueil d'information qualitatif et quantitatif de chaque opérateur combinant des analyses statistiques et des analyses « de terrain ». Le suivi de la mise en œuvre du CEP était organisé autour de 4 thèmes : le recours au CEP, l'usage du CEP, les coopérations autour du CEP et les effets du CEP sur les parcours.

La mise en place d'une commission régionale CléA

animée par Transitions Pro BFC à laquelle est convié l'ensemble des acteurs de la certification CléA au niveau régional (Région, DIRECCTE, opérateurs CEP, Pôle Emploi, CIBC, MILO, ...) afin de faire régulièrement un point sur la certification CléA, d'ajuster les process conjointement,...

> Nos perspectives 2021

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Bourgogne
Franche-Comté

Transitions collectives, le nouveau dispositif de reconversion professionnelle



Déployé depuis le 15 janvier 2021 dans le cadre du **plan France Relance**, « Transitions collectives », nouveau dispositif co-construit avec les partenaires sociaux, permet aux employeurs d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et aux salariés d'être accompagnés pour se reconvertir de manière sereine, préparée et assumée. Il vise à favoriser la mobilité professionnelle, en particulier intersectorielle, et les reconversions à l'échelle d'un territoire.

Tout en sécurisant leur rémunération pendant cette durée, ce dispositif permet aux salariés d'accéder à une formation certifiante, ou à une validation des acquis vers le métier porteur de leur choix avant d'être recrutés dans une entreprise du territoire, sans passer par une période de chômage.

Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté aura en 2020 un rôle pivot dans le nouveau dispositif des transitions collectives en tant que coordinateur au côté de la Direccte et en intervenant dans sa mise en œuvre opérationnelle.



PARTENARIAT

i L'année 2021 sera l'année de la consolidation de ses partenariats existants et poursuivra son ouverture à d'autres collaborations permettant l'accès à la formation au plus grand nombre.

COMMUNICATION

En 2021, TRANSITIONS PRO BFC poursuivra ses actions de communication auprès de ses différents interlocuteurs :

► Réunion d'informations, en coanimation avec *Mon Conseil en Évolution Professionnelle Bourgogne Franche-Comté* pour répondre aux questionnements des salariés,

► Réunion Flash autour de différents thématiques :

[À DESTINATION DES SALARIÉS]

« Comment déposer une demande de PTP ?
Mode d'emploi ! »

« Un projet de reconversion professionnelle ?
Pourquoi pas le PTP ! »

« Envie de démissionner pour vous
reconvertir ? C'est possible ! »

[À DESTINATION DES ORGANISMES DE FORMATION]

« Le Bilan de positionnement, Quésaco ! »

[À DESTINATION DES ENTREPRISES]

« PTP : Sécuriser la demande de mon
salarié »



Afin d'informer les salariés sur toutes les possibilités qui s'offrent à eux pour pouvoir changer de métier, en suivant une formation payée et en conservant son salaire, Transitions Pro Bourgogne Franche organisera une vaste campagne de communication multicanal, suivie d'une série de webinaires, animée par Transitions Pro et ses partenaires, pour tout comprendre et démarrer sereinement une reconversion professionnelle.



NOS PERMANENCES SUR LE TERRITOIRE



PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Bourgogne
Franche-Comté

PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO

Bourgogne
Franche-Comté

2 espaces territoriaux

6 rue Ez Penottes
Centre d'Affaires Manouchka
C.S. 21612
21016 Dijon CEDEX

15 rue Xavier Marmier
25000 Besançon

03 80 53 22 44



WWW.TRANSITIONSPRO-BFC.FR